

Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 55	Membres présents : 33	Absent(s) excusé(s) : 14	Absent(s) : 8	Pouvoir(s) : 3
--	-----------------------------	--------------------------	-----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 10 juin 2025

Vote(s) pour : 36
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 16 juin 2025,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Nicolas KARMANN.

Point n°2025-06-16-BD-82 :

Prise en charge financière du coût d'inscription et de la cotisation ordinale des agents territoriaux.

Rapporteur : Monsieur Daniel DEFAUX

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n°77.2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture,
VU les articles 36 et 37 du décret du 28 décembre 1977, complétés par le décret n° 92-1009 du 17 septembre 1992,
VU le décret n°81-420 du 27 avril 1981, relatif au cumul de missions de conception et de maîtrise d'œuvre par certaines catégories d'architectes fonctionnaires ou salariés de l'Etat ou des collectivités publiques,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

CONSIDERANT que l'agent, lors de son inscription, atteste sur l'honneur exercer les missions correspondant au poste occupé à titre exclusif pour le compte de son employeur et en aucun cas à titre personnel,

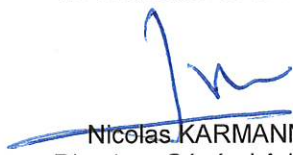
DECIDE :

- de prendre en charge les cotisations ordinaires annuelles versées par les métiers relevant d'un ordre professionnel et exercés à titre exclusif pour le compte de son employeur et en aucun cas à titre personnel,
- de valider l'inscription de la dépense au budget principal 2025 et sur les exercices suivants au chapitre 011.

NDP
VK

Metz, le 17 juin 2025

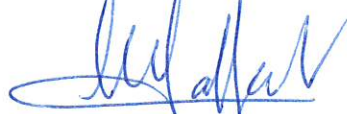
Le Secrétaire de séance



Nicolas KARMANN
Directeur Général Adjoint



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte
057-200039865-20250616-2025-06-BD82-DE

Numéro de l'acte : 2025-06-BD82
Date de décision : lundi 16 juin 2025
Nature de l'acte : DE
Objet : Prise en charge financière du coût d'inscription et de la cotisation ordinale des agents territoriaux.
Classification : 4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 18/06/2025
Numéro AR : 057-200039865-20250616-2025-06-BD82-DE
Document principal : 99_DE-82.pdf

Historique :

17/06/25 17:46	En cours de création	
17/06/25 17:47	En préparation	Catherine DELLES
18/06/25 14:20	Reçu	Catherine DELLES
18/06/25 14:21	En cours de transmission	
18/06/25 14:22	Transmis en Préfecture	
18/06/25 14:26	Accusé de réception reçu	